

2ND SEMESTRE 2024



Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Pascal Planchet, Professeur de droit
public à l'Université de Lyon II



Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Arnaud De Lajartre, Maître de
conférences en droit public à
l'Université d'Angers



Intervenante Nancy Bouché,

Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

Objectifs

Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Programme

- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

S'inscrire

Objectifs

Découvrirune première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Programme

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

S'inscrire

Objectifs

Cette formation s'attachera à présenter les novations apportées sur les outils d'intervention intéressant directement le traitement de l'habitat indigne ou dégradé

Programme

- Les opérations de restauration immobilière : champ d'application
- Les polices de l'insalubrité et de l'insécurité
- Permis de louer et de diviser
- L'expropriation des immeubles insalubres ou dangereux

Lieu : Siège de la CAPEB (Salle 001, au rez-de chaussée) 2 rue Béranger, Paris





Intervenant Philippe Zavoli,

Professeur de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour



Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Jean-Michel Pitoun, marchand de biens spécialisé opérations Malraux, déficits fonciers, administrateur d'immeuble

Objectifs

Se familiariser avec la règlementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable

Programme

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

S'inscrire

Objectifs

Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non

Programme

- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Denormandie...)

S'inscrire

Tarifs des formations	EN LIGNE	EN PRÉ	EN PRÉSENTIEL	
Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants	2 X 2h30	1 jour	2 jours	
Petites villes de demain / Ministère de la Culture	100€	150€	250€	
Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants	200€	300€	450 €	
Pour les non-adhérents	350€	500€	650 €	

Effectifs lors des formations: 15 personnes maximum

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et personnalisées à la demande

Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06





Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».



Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi N° de déclaration d'activité: 7264037264 Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session

& auto-évaluation en fin de session.